

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

UHU GmbH & Co.KG Herrmannstraße 7

D-77815 Bühl (Baden)

Tel.:0049-(0)7223-284-0

emaill: sds@boltonadhesives.com Leverancier/Fournisseur/Lieferant:

Bison International Excelsiorlaan 27, B 3 B-1930 Zaventem tel. +32 3 710 92 92 fax. +32 3 710 92 90

E-mail: sds@boltonadhesives.com

Service chargé des renseignements: PSRA

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Antipoisons: 070 245245 Luxembourg: 8002 - 5500

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fax: 0049-(0)7223-284-245

ВE

www.bison.net 1/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-cyanoacrylate d'éthyle

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges

· Description: Colle

· Composants dangereux:		
CAS: 7085-85-0 EINECS: 230-391-5 Numéro index: 607-236-00-9 Reg.nr.: 01-2119527766-29- XXXX	2-cyanoacrylate d'éthyle  ③ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH202  Limite de concentration spécifique:  STOT SE 3; H335:C ≥ 10 %	50-100%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Numéro index: 604-005-00-4 Reg.nr.: 01-2119524016-51- XXXX	hydroquinone  Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,025%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

BE

www.bison.net 2/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 2)

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

(suite page 4)

- BE

www.bison.net 3/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 3)

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7085-85-0 2-cyanoacrylate d'éthyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1,04 mg/m³, 0,2 ppm

123-31-9 hydroquinone

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Nitrile gloves with a material thickness of > 0.1 mm (penetration time < 30s).

Protective nitrile rubber gloves according to EN 374 are recommended for prolonged contact.

Material thickness > 0.4 mm

Breakthrough time > 30 minutes

(suite page 5)

BE

www.bison.net 4/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 4)

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

60°C

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé.

Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. Non déterminé. · Supérieure:

95 °C · Point d'éclair

Non déterminé. · Température de décomposition: Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. 70 mPas

Dynamique à 20 °C:

Solubilité Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,044 g/cm<sup>3</sup> · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

Toutes les données physiques pertinentes ont 9.2 Autres informations

été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la

caractérisation du mélange.

(suite page 6)

5/10 www.bison.net



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 5)

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

· Teneur en substances solides: 6.0 %

· Masse moléculaire 125,13 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant néant Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant · Explosibles désensibilisés néant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

néant

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 7)

6/10 www.bison.net



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 6)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 123-31-9 hydroquinone

Oral LD50 367,3 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- Sensibilisation Non applicable.
- Toxicité par administration répétée Non applicable.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.

(suite page 8)

BE

www.bison.net 7/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 7)

· vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

ROBRIGOE 14. Informations relatives au transport		
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification		
· ADR/ADN, IMDG, IATA	néant -	
· ADN	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		
· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
· ADR/ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac		
conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	
	BE	

- BF

(suite page 9)

www.bison.net 8/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 8)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- Nocif en cas d'ingestion. H302
- Provoque une irritation cutanée. H315
- Peut provoquer une allergie cutanée. H317
- Provoque de graves lésions des yeux. H318
- Provoque une sévère irritation des yeux. H319
- Peut irriter les voies respiratoires. H335
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H341
- Susceptible de provoquer le cancer. H351
- Très toxique pour les organismes aquatiques. H400
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410
- EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

# Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 10)



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2025 Révision: 14.03.2025

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit: BIS SG MINI'S BX 1G A3\*12 NLFR

(suite de la page 9)

· Service établissant la fiche technique: PSRA

· Contact: PSRA

Date de la version précédente: 01.02.2022
Numéro de la version précédente: 24

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

www.bison.net 10/10